

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2023-241

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2023

# Sommaire

## **DDTM de l'Eure /**

27-2023-07-28-00001 - Arrêté SCTSRD/BER27/23/084 portant retrait d'autorisation d'enseigner EL KOUT Rafie (2 pages) Page 3

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / SRN/BBEN**

27-2023-07-26-00005 - Arrêté n° SRN/UAPP/23-20-00372-011-003 autorisant la capture ou l'enlèvement de ?? spécimens d'espèces animales protégées : chiroptères Écosphère (7 pages) Page 6

## **Préfecture de l'Eure / CABINET**

27-2023-07-25-00002 - Arrêté MHSP - promotion 14-07-23 (4 pages) Page 14

27-2023-07-28-00002 - Arrêté portant attribution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (3 pages) Page 19

DDTM de l'Eure

27-2023-07-28-00001

Arrêté SCTSRD/BER27/23/084 portant retrait  
d'autorisation d'enseigner EL KOUT Rafie



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Service connaissance des territoires,  
sécurité routière, défense

### Arrêté SCTSRD/BER27/23/084 portant retrait d'autorisation d'enseigner

- **VU** le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5 à R.212-1 à R.212-6,
- **VU** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et à la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 21 juillet 2022 nommant Monsieur François LANDAIS en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,
- **VU** l'arrêté n° DCAT/SJIPE-2022-80 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur François LANDAIS, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure,
- **VU** la décision n° DDTM/2022-11 du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure du 8 septembre 2022 donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative,
- **VU** l'autorisation d'enseigner n° **A 14 027 0001 0** délivrée le 5 août 2019 à Monsieur EL KOUT Rafie,

**Considérant** le courrier du 28 juin 2023 informant Monsieur EL KOUT Rafie de la procédure contradictoire de retrait d'autorisation d'enseigner engagée à son encontre, et du délai de 30 jours pour présenter ses observations à la DDTM,

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires et de la mer,

### A R R E T E

**Article premier** : l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° **A 14 027 0001 0**, délivrée à Monsieur EL KOUT Rafie, le 5 août 2019 est retirée.

1 / 2

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure - 1 avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 Évreux Cedex tél : 02 32 29 60 60  
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

**Article 2 :** Monsieur EL KOUT Rafie doit restituer sa carte d'autorisation d'enseigner à la DDTM dès réception de cet arrêté.

**Article 3 :** la présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service concerné.

**Article 4 :** le présent arrêté peut-être contesté dans les 2 mois à compter de la date de notification :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision
- par recours hiérarchique auprès du secrétaire d'État chargé des Transports
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, l'absence de réponse de l'administration pendant un délai de 2 mois vaut rejet implicite, qui peut à son tour être contesté devant le tribunal administratif de Rouen.

**Article 5 :** la secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur EL KOUT Rafie.

Évreux, le 28 juillet 2023

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
et par subdélégation

Le chef du bureau  
éducation routière

Sylvain Bachellez

2 / 2

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure - 1 avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 Évreux Cedex tél : 02 32 29 60 60  
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement de Normandie

27-2023-07-26-00005

Arrêté n° SRN/UAPP/23-20-00372-011-003  
autorisant la capture ou l'enlèvement de  
spécimens d'espèces animales protégées :  
chiroptères Écosphère



**PRÉFET  
DE LA REGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

**Arrêté n° SRN/UAPP/23-20-00372-011-003 autorisant la capture ou l'enlèvement de  
spécimens d'espèces animales protégées : chiroptères – Écosphère**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

**Le préfet de l'Orne,**

**Le préfet de la Manche  
Chevalier de la de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le préfet de l'Eure  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

**Le préfet du Calvados  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- vu la directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (dite directive « Habitats ») ;
- vu la directive 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive Inspire, qui vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement ;
- vu la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, entrée en vigueur le 6 octobre 2002 ;
- vu le code de l'environnement dont les articles L.123-19-2, L.411-1 à L.411-2, L.171-1 à L.171-6 et R.411-1 à R.412-7 ;
- vu le décret 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- vu le décret du Président de la République en date du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

*7 place de la Madeleine  
CS 16036 - 76036 ROUEN cedex  
Tél : 02 32 76 50 00  
[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)*

- vu le décret du Président de la République en date du 3 novembre 2021, portant nomination de Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Manche ;
- vu le décret du Président de la République en date du 12 janvier 2022, portant nomination de Monsieur Sébastien JALLET, préfet de l'Orne ;
- vu le décret du Président de la République en date du 30 mars 2022, portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, préfet du Calvados ;
- vu le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;
- vu l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- vu l'arrêté préfectoral de la Manche n° 2022-03-VN du 26 janvier 2022 portant délégation de signature en matière d'activités du niveau départemental à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- vu l'arrêté préfectoral de l'Orne n° 1122-2022-10038 du 9 mars 2022 portant délégation de signature en matière d'activités du niveau départemental à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- vu l'arrêté préfectoral du Calvados n° 14-2022-05-17-00003 du 17 mai 2022 portant délégation de signature en matière d'activités du niveau départemental à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- vu l'arrêté préfectoral de l'Eure n°DCAT-SJIPE-2022-63 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau départemental à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- vu l'arrêté préfectoral de Seine-Maritime n° 23-023 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités du niveau départemental à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- vu la circulaire du 15 mai 2013 du ministre en charge de l'écologie relative à la publication et la mise en œuvre du protocole du système d'information sur la nature et les paysages (SINP) ;
- vu la décision du 5 avril 2018 relative à la reconnaissance d'un protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres révisé ;
- vu la demande de dérogation pour capture ou enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées présentée par l'agence normande du bureau d'études Écosphère ; CERFA 13 616\*01 du 26 juin 2023 ;

vu l'avis favorable sous conditions du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) du 21 juillet 2023.

### **Considérant**

que les parcs éoliens sont susceptibles d'avoir un impact sur les populations de chiroptères ;

qu'au titre de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011, les exploitants de parcs éoliens sont dans l'obligation de réaliser des suivis d'activité et de mortalité de la faune volante ;

que le bureau d'études Écosphère a déjà réalisé plusieurs suivis post-implantation de parcs éoliens ;

qu'il peut s'avérer nécessaire de prélever les cadavres de chiroptères trouvés au pied des éoliennes pour une identification *ex-situ* pour la prise des différentes mesures biométriques nécessaires à l'identification de l'espèce ;

qu'afin d'obtenir des résultats significatifs, il convient de suivre la méthodologie définie dans le protocole de suivi des parcs éoliens terrestres révisé en avril 2018 ;

que Dépopbio est l'outil national de télé-service de « dépôt légal de données de biodiversité » depuis le 17 mai 2018 ;

qu'il y a lieu d'y verser les données environnementales ainsi acquises ;

que les rapports de suivis environnementaux doivent être transmis à l'inspection des installations classées pour l'environnement au plus tard dans les 6 mois suivant la dernière prospection de terrain ;

qu'il est possible, dans les conditions fixées par cet arrêté de dérogation, d'autoriser le bureau d'études Écosphère à prélever les cadavres de chiroptères trouvés lors des suivis mortalité réalisés aux pieds des éoliennes des parcs éoliens terrestres de Normandie pour lesquels il sera missionné ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>- Bénéficiaire et espèces concernées**

L'antenne normande du bureau d'études Écosphère, sise 20 avenue Clémenceau, 76190 YVETOT, est autorisée sur les espèces suivantes :

**tout chiroptère présent, ou susceptible d'être présent au pied des éoliennes**

à les prélever, transporter et détenir les cadavres de ces espèces trouvés dans le cadre des suivis mortalité réalisés au pied des éoliennes des parcs éoliens terrestres normands pour lesquels elle sera missionnée.

## **Article 2°- Personnes autorisées**

Seules les personnes citées ci-dessous, salariées d'Écosphère ou de la FREDON Normandie, intervenant comme sous-traitant, sont autorisées à procéder aux prélèvements de chiroptères :

Pour Écosphère :

- Nicolas FLAMANT,
- Loan DELPIT,
- Florian BAUDREY,
- Lucie VARINARD,
- Sébastien ROUE.

Pour la FREDON Normandie :

- Barbara BOUFHAL,
- Valentin BELLONCLE.

Toute modification de cette liste de personnes autorisées sera signalée à la DREAL Normandie dans les meilleurs délais.

En tant que de besoin, Écosphère établit aux salariés une lettre de mission décrivant la nature de l'activité demandée et le cadre de l'action. En cas de contrôle, les salariés doivent être porteurs de cette lettre et de l'arrêté de dérogation, ou leurs copies.

Cette dérogation n'est pas valable pour les activités personnelles des salariés, hors de cette mission.

## **Article 3°- Détenteurs habilités**

Les spécimens de la faune sauvage étant, par essence, de propriété publique, ils sont confiés à Écosphère pour leur simple détention et usage, sans possibilité de s'en prétendre possesseur.

## **Article 4°- Durée de validité**

Écosphère est autorisé à procéder aux prélèvements de cadavres à compter de la notification du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2023.

## **Article 5°- Modalités particulières**

Les suivis mis en place correspondent, a minima, à la méthodologie du protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres révisé en avril 2018.

Tout suivi de mortalité est couplé à un suivi d'activité des chiroptères à hauteur de nacelle pour une analyse croisée des données.

Deux tests d'efficacité du chercheur et deux tests de persistance des cadavres sont réalisés au cours des suivis, à des périodes distinctes, pour s'assurer de la pertinence des résultats et de leur exploitation statistique.

## **Article 6\*- Transport et détention des spécimens**

Les spécimens morts sont transportés dans les véhicules de la société ou des sous-traitants, vers les locaux situés à Yvetot (76) afin d'être conservés dans un congélateur avant de procéder à la phase d'identification des cadavres.

Des précautions sanitaires sont prises lors de la manipulation et la conservation de cadavres : port de gants jetables, désinfection des mains, conservation dans des sachets hermétiques dans un congélateur dédié spécifiquement à cet usage et désinfection du matériel utilisé pour l'examen du cadavre.

Tout cadavre frais (de moins de 3 jours) trouvé dans le cadre de ces suivis est envoyé à l'ANSES de Nancy (Laboratoire d'études de la rage) grâce au kit de transport délivré par cet organisme, pour alimenter le programme de recherche sur la présence de virus de la rage chez les chiroptères. Le transport des cadavres jusqu'à leurs locaux est également organisé par l'ANSES de Nancy.

Les autres cadavres sont conservés pendant 6 mois en congélation *in situ* (locaux d'Écosphère) en attendant que le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) soit en capacité de les réceptionner et de les collecter. Au-delà de ces 6 mois, si l'envoi au MNHN n'a pu être réalisé, les cadavres sont détruits.

La dérogation autorise le transport de tout spécimen de chiroptère trouvé blessé vers le centre de sauvegarde de la faune sauvage le plus proche.

Un registre informatisé comprenant les entrées et sorties des spécimens est tenu à jour par le bureau d'études. A minima, les informations suivantes y sont consignées :

- date d'entrée, lieu de prélèvement,
- identification du spécimen (genre et spécimen),
- date de sortie, destination du spécimen, destinataire.

Chaque spécimen est muni d'une fiche permettant de faire le lien entre le spécimen et sa consignation au registre.

Les spécimens d'espèces protégées sont détenus dans les locaux de l'antenne normande d'Écosphère. Tout changement de lieu d'entreposage devra recevoir l'aval de la DREAL avant leur déplacement. Écosphère s'assure que les spécimens sont toujours détenus dans les conditions nécessaires à leur bonne préservation. Le lieu d'entreposage est sécurisé pour que les spécimens ne soient ni volés, ni détériorés.

## **Article 7\*- Mesures correctives**

Au regard des résultats des suivis mortalité et des suivis d'activité, Écosphère propose aux opérateurs éoliens de mettre en place des mesures correctives (plan de bridage...), dont l'efficacité devra être vérifiée par de nouveaux suivis environnementaux l'année suivant leur mise en place.

### **Article 8°- Transmission des données au MNHN**

Par exception au protocole de suivi, Écosphère adresse, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024, les données brutes au MNHN, à l'adresse suivante : [biodiv.eolien@mnhn.fr](mailto:biodiv.eolien@mnhn.fr), pour permettre une compilation quantitative et informative à l'échelle nationale (caractérisation du parc éolien, précision du protocole mis en œuvre, caractérisation des mortalités). Le courriel est adressé en copie au service ressources naturelles de la DREAL Normandie : [srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr).

L'analyse des résultats doit permettre d'évaluer l'impact du parc éolien sur les chiroptères et l'efficacité des mesures de bridage mises en place, le cas échéant.

### **Article 9°- Transmission des données environnementales**

Conformément à l'arrêté du 26 août 2011, il est attendu que les données brutes collectées lors d'un suivi environnemental soient versées sur Dépopio. L'ensemble des données produites et acquises dans le cadre du présent arrêté sont fournies sous forme de bases de données numériques, et deviennent ainsi des données de propriété patrimoniale publique. Écosphère s'engage donc à céder pleinement et entièrement son droit patrimonial sur les bases de données ainsi constituées. Cette cession n'altère en aucun cas le droit de la propriété intellectuelle inaliénable de l'auteur tel que prévu par le code de la propriété intellectuelle.

L'exploitant du parc éolien transmet également à l'inspection des installations classées et au service ressources naturelles les rapports de suivi environnemental, au plus tard 6 mois après la dernière campagne de prospection sur le terrain réalisée dans le cadre de ces suivis.

### **Article 10°- Suivi et contrôles administratifs**

Conformément aux articles L.171-1 et suivants du code de l'environnement, relatifs aux contrôles administratifs et mesures de police, les fonctionnaires et agents chargés des contrôles sont habilités à vérifier la bonne mise en œuvre de la présente autorisation. Les contrôles pourront porter sur :

- le respect de l'ensemble des conditions d'octroi de la dérogation,
- les documents de suivis et les bilans,
- les conditions de détention et d'utilisation des spécimens.

### **Article 11°- Modifications, suspensions, retrait**

L'arrêté de dérogation pourra être modifié, suspendu ou retiré si l'une des obligations faites à Écosphère n'était pas respectée.

La modification, la suspension ou le retrait ne font pas obstacle à d'éventuelles poursuites, notamment au titre de l'article L.415-1 à 6 du code de l'environnement.

En tant que de besoin, les modifications prennent la forme d'un arrêté modificatif et sont effectives à la notification de l'acte.

### **Article 12°- Droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. En particulier, cet arrêté ne vaut pas autorisation de pénétration dans des propriétés closes relevant de la loi du 29 décembre 1892 susvisée ou de la loi n° 43.374 du 08 juillet 1943 susvisée.

Le présent arrêté ne se substitue pas et ne fait pas obstacle aux autres réglementations éventuellement applicables.

### **Article 13°- Exécution et publicité**

Les secrétaires généraux des préfetures et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs départementaux et sur le site internet de la DREAL et adressé, pour information, aux directions départementales des territoires et de la mer et aux services départementaux de l'Office français de la biodiversité.

Fait à Rouen, le 26 juillet 2023

Pour les préfets et par délégation,  
P/ le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de  
Normandie,  
et par délégation

**David WITT**  
**david.witt**

Signature  
numérique de David  
WITT david.witt  
Date : 2023.07.26  
11:08:11 +02'00'  
David WITT

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Préfecture de l'Eure

27-2023-07-25-00002

Arrêté MHSP - promotion 14-07-23



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet du préfet

Arrêté n° CAB-2023-141

portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

Promotion du 14 juillet 2023

Le préfet de l'Eure

Vu le décret n°68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, relatif aux dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le décret n°2017-1155 du 10 juillet 2017, relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté n° CAB-2023-114 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers du 14 juillet 2023 ;

Sur proposition de M. le directeur de cabinet du préfet ;

## A R R Ê T E

**Article 1** – L'arrêté n° CAB-2023-114 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers du 14 juillet 2023 est abrogé.

**Article 2** – Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms figurent en annexe du présent arrêté, qui ont constamment fait preuve de dévouement.

**Article 3** – Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Évreux, le 25 juillet 2023

Le préfet

Simon BABRE

1 / 1

Préfecture de l'Eure - Boulevard Georges Chauvin - CS 40011 - 27020 EVREUX CEDEX  
Tél. (standard) 02 32 78 27 27 - www.eure.gouv.fr

**Adresses médaillées 14/07/2023 (SPP/SPV)**

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

**Annexe 1**

Groupement	Titre	NOM	Prénom	Grade	Statut	CIS	Ville CIS	CP CIS	Adresse 1	Adresse 2	Code postal	Localité	ECHELON
Territorial	Monsieur	AUBERT	Benjamin	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Beaumont le Roger	(27)	11 C rue de l'Argillière		27170	BRAY	BRONZE
Territorial	Madame	AUGERAY	Lowen	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Breteuil sur Iton	(27)	7 rue Henri Bertin		27160	LE CHESNE	BRONZE
Territorial	Monsieur	BATON	Christian	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Rugles	(27)	12 route de la Forge		27250	RUGLES	BRONZE
Territorial	Monsieur	BRUN	Kevin	caporal	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Direction	(27)	49 rue du docteur Lahaye		27160	BRETEUIL SUR ITON	BRONZE
Territorial	Monsieur	CAMU	Fabien	adjudant	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Louviers\ Val de Reuil	(27)	1 rue du Vaillon fleuri		27930	SASSEY	BRONZE
Territorial	Madame	CANEL	Camille	sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Caugé	(27)	1 route de Beaumont		27180	CLAVILLE	BRONZE
Territorial	Monsieur	CARLU	Pascal	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Rugles	(27)	22 rue des Bossières		27570	TILLIERES SUR AVRE	BRONZE
Territorial	Monsieur	CARLU	Thomas	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Rugles	(27)	12 rue de Bézacourt		27250	RUGLES	BRONZE
Territorial	Monsieur	CONFRERE	Alexis	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Conches en Ouche	(27)	14 rue François Mitterand		27190	CONCHES EN OUCHE	BRONZE
Territorial	Monsieur	CORDIER	Jonathan	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	La Barre en Ouche	(27)	53 rue du Général Leclerc		94270	LE KREMLIN BICETRE	BRONZE
Territorial	Monsieur	DARAGON	Maxime	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Les Andelys	(27)	Rue du Ronnenberg	Hausstrebberthe Apt 6S	76480	DUCLAIR	BRONZE
Territorial	Monsieur	DE PALUW	Pierre	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Chavigny Bailleul	(27)	2 rue de la butte du Moulin		27220	CHAVIGNY BAILLEUL	BRONZE
Territorial	Monsieur	DEBRE	Morgan	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Eveux	(27)	31 rue de la Fontaine		27220	G-ROSSEOUVRE	BRONZE
Territorial	Monsieur	DUMONT	Damien	sergent-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	(27)	25 rue Jacques Buel		27940	LE VAL D'HAZEY	BRONZE
Territorial	Monsieur	FOUQUET	Adrien	caporal	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Saint-André de l'Eure	(27)	21 rue Saint Pierre		27220	G-ROSSEOUVRE	BRONZE
Territorial	Monsieur	GERVAIS	Yann	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Brienne	(27)	18 rue Antoine de Saint Eupéry		27800	BRIONNE	BRONZE
Territorial	Monsieur	GUILLARD	Benjamin	sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Pacy sur Eure	(27)	6 ter rue de la Libération		27220	COUDRES	BRONZE
Territorial	Monsieur	HUREL	Romain	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Brienne	(27)	6 rue de Picardie		27800	BRIONNE	BRONZE
Territorial	Madame	JULIEN	Pauline	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Etrepagny	(27)	1 résidence le Bel air		27150	ETREPAGNY	BRONZE
Territorial	Monsieur	LACOMME	Corentin	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Chavigny Bailleul	(27)	3 rue de la Bâte	Le Faily de Thomer	27240	CHAMBOIS	BRONZE
Territorial	Monsieur	LADHUIE	Jordan	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Beuzeville	(27)	8 rue de l'Effondré		27210	MARTAINVILLE	BRONZE
Territorial	Monsieur	LAMBARD	Clément	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Louviers\ Val de Reuil	(27)	42 route des 4 chemins		27400	LOUVIERS	BRONZE
Territorial	Monsieur	LAMOTTE	Guillaume	sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Breteuil sur Iton	(27)	4 rue Neuve		27160	LA GUEROUILDE	BRONZE
Territorial	Monsieur	LEMOINE	Lénaïc	sergent	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	(27)	2 chemin de la mare au buc		27930	AVIRON	BRONZE
Territorial	Monsieur	LEROY	Jonathan	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Caugé	(27)	69 rue Jean maréchal		27190	LA BONNEVILLE SUR ITON	BRONZE
Territorial	Monsieur	LOIROT	Alexandre	sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bourg Achard	(27)	298 rue de la mare Samson		27310	BOURG ACHARD	BRONZE
Territorial	Monsieur	LOPES	David	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	(27)	8 résidence le chemin vert		27940	AUBEVOYE	BRONZE
Territorial	Monsieur	LOPES	Fabien	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	La Haye Malherbe	(27)	51 rue des Ecoles		27400	MONTLAURE	BRONZE
Territorial	Monsieur	MAGNIEN	Victorien	Lieutenant 2ème classe	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Brienne	(27)	30 rue d'Auvergne		27500	PONT AUDEMER	BRONZE
Territorial	Monsieur	MAHIER	Guillaume	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Pont Audemer	(27)	11 rue du 8 mai 1945		27500	PONT AUDEMER	BRONZE
Direction	Monsieur	MATHURIN	Alexis	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Saint-André de l'Eure	(27)	70 rue du Neubourg		27990	GAUVILLE LA CAMPAGNE	BRONZE
Territorial	Monsieur	MESSAR	Nicolas	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Les Andelys	(27)	1 Passage du Meurdrac		27700	LES ANDELYS	BRONZE
Territorial	Madame	MOREROD	Chdy	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Breteuil sur Iton	(27)	391 chemin de la fléffé pelouse		27160	BRETEUIL SUR ITON	BRONZE

Territorial	Monsieur	MOUCHARD	Ludovic	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Direction	(27)	2 bis rue de l'Epinay		27180	CLAVILLE	BRONZE
Territorial	Monsieur	PERIER	Mathieu	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Brogie	(27)	Les Béchières		27270	CHAMBLAC	BRONZE
Territorial	Monsieur	PINA	Lucas	sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Pont de l'Arche	(27)	18 avenue de la forêt de bord	apt 16	27340	LES DAMPS	BRONZE
Territorial	Monsieur	QUESNEY	Aurélien	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bauzeville	(27)	85 rue Varnée		27210	SAINTE MACLOU	BRONZE
Territorial	Madame	ROUSSEL	Stéphanie	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bourgtheroulde Infréville	(27)	95 chemin de la forêt verte		27520	BOURGHEROULDE INFRÉVILLE	BRONZE
Territorial	Monsieur	SALHI	Abdenbi	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	(27)	Allée du Père Laval	8 A résidence les Fontaines	27220	SAINTE ANDRE DE L'EURE	BRONZE
Territorial	Madame	SOULET	Lucie	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Pacy sur Eure	(27)	11 rue André Gaultier		27950	SAINTE VINCENT DES BOIS	BRONZE
Territorial	Monsieur	VILLEY	Julien	sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bauzeville	(27)	74 rue au coq	porte C 8	27210	BEUZEVILLE	BRONZE
Direction	Monsieur	AUGERAY	David	sergent-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Breteuil sur Iton	(27)	20 rue de la Mare blanche		27160	LE CHESNE	ARGENT
Territorial	Monsieur	BILLOIS	Didier	sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Villiers en Desoivre	(27)	2 route de Rosny		27640	VILLIERS EN DESOIVRE	ARGENT
Territorial	Monsieur	BOURDET	Julien	adjudant	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Evreux	(27)	4 route de Vernon	chez Mr Bourdet Hervé	27000	EVREUX	ARGENT
Territorial	Monsieur	BOXBERGER	Jonathan	sergent-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Nonancourt	(27)	5 route d'Evreux		27320	LA MADELEINE DE NONANCOURT	ARGENT
Territorial	Monsieur	BUNN	Alexandre	Infirmier	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Direction	(27)	22 impasse du moulin Potel		27400	ACQUIGNY	ARGENT
Territorial	Monsieur	CARDON	Jonathan	adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bernay	(27)	12 rue Ernest Victor Veuclin		27300	BERNAY	ARGENT
Territorial	Monsieur	COFRE	Cédric	adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Verneuil sur Avre	(27)	314 avenue Pasteur		27130	VERNEUIL SUR AVRE	ARGENT
Territorial	Monsieur	DELABRIERE	Ludovic	adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bauzeville	(27)	4 B Hameau le Mesnil		27170	FORT MOVILLE	ARGENT
Territorial	Madame	FIERS	Alexandra	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Harcourt	(27)	2 impasse cour Bequet		27800	Harcourt	ARGENT
Territorial	Monsieur	FRESNEAU	Julien	adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bourg Achard	(27)	236 Lotissement SAPN		27310	HONGUEMARE GUENOUVILLE	ARGENT
Territorial	Monsieur	GARCIA	Loic	adjudant-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Rugles	(27)	18 rue de Bézancourt		27251	RUGLES	ARGENT
Territorial	Monsieur	GUILLOCHET	Jonathan	caporal	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Brienne	(27)	5 ruelle du Village		27800	SAINTE LÉGER DE RÔTES	ARGENT
Territorial	Monsieur	HEBERT	Anthony	adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bourg Achard	(27)	8 allée du Moulin		27310	BOUQUETOT	ARGENT
Territorial	Madame	HOUBERT	Priscilla	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	La Barre en Ouche	(27)	8 route de la Barre	Lieu dit La villette	27330	GISAY LA COUDRE	ARGENT
Territorial	Monsieur	MOINE	Jean-louis	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Le Neubourg	(27)	39 rue des Pépinières		27110	LE NEUBOURG	ARGENT
Territorial	Monsieur	PARIS	Christopher	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	(27)	53 résidence la Gaicotte	rue Guy de Maupassant	27940	AUBEVOYE	ARGENT
Territorial	Monsieur	PLASSAIS	Sébastien	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Conches en Ouche	(27)	2 rue de la Mairie		27190	MAGEL SEEZ MESNIL	ARGENT
Direction	Monsieur	PRIEUR	Thierry	adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	(27)	3 rue du Pipet		27600	GAILLON	ARGENT
Territorial	Monsieur	RIBERPRAY	Tanguy	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	La Hays Malherbe	(27)	17 B rue du Hucher		27370	VRAVILLE	ARGENT
Territorial	Monsieur	ROBE	Mathieu	adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bauzeville	(27)	102 allée du fleuriste		27210	BEUZEVILLE	ARGENT
Territorial	Monsieur	ROUSSEL	Julien	sergent-chef	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Louviers\ Val de Reuil	(27)	30 bis rue du Coq		27380	BOURG BEAUDOUIN	ARGENT
Territorial	Monsieur	SKIERSKI	Stephane	Adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Amfreville-la Campagne	(27)	29 rue Antoine de St Exupéry		27370	AMFREVILLE ST AMAND	ARGENT
Territorial	Monsieur	BAPTISTE	Richard	adjudant-chef	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Evreux	(27)	19 rue Buzot		27000	EVREUX	OR
Territorial	Monsieur	BOULAY	Mickael	adjudant	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	(27)	31 rue Pampoule		27400	LOUVIERS	OR
Territorial	Monsieur	CATTE	Sylvain	sergent	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Pont Audemer	(27)	15 ter rue de la Mairie		27500	SAINTE MARDS DE BLACARVILLE	OR
Direction	Monsieur	DESHAYE	Stephan	sapeur de 1ère classe	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Quillebeuf sur Seine	(27)	4 chemin du stade		27680	QUILLEBEUF SUR SEINE	OR
Territorial	Monsieur	DESMARES	Sébastien	sergent-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bauzeville	(27)	257 chemin la campagne des Faulques		27210	BEUZEVILLE	OR
Territorial	Monsieur	DUPETY	Damien	adjudant-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Vernon	(27)	11 rue Charles Cacheleux		27340	PONT DE L'ARCHE	OR
Territorial	Monsieur	DUVAL	Eduard	adjudant-chef	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Direction	(27)	5 rue de la Forêt		27240	SYLVAIN LES MOULINS	OR

Territorial	Monsieur	GUERIN	David	adjudant-chef	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Direction	(27)	12 résidence des chênes		27930	GUICHAINVILLE	OR
Territorial	Monsieur	MOQUEREAU	Ludovic	Adjudant-chef	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Evreux	(27)	28 route d'Emanville		27190	ORMES	OR
Territorial	Monsieur	NAUDIN	Alain	adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Brionne	(27)	18 rue Pasteur		27550	MASSANDRES	OR
Territorial	Monsieur	QUAGLIA	Fabrice	adjudant	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Gaillon	(27)	2 chemin de Castille	route du Calvaire	27110	CESSEVILLE	OR
Territorial	Monsieur	RUFFRAY	Ludovic	adjudant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Damville	(27)	11 A rue de Villeveuve		27930	GUICHAINVILLE	OR
Territorial	Monsieur	BLONDET	Bruno	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Saint-André de l'Eure	(27)	12 rue des Primevères		27220	SAINT ANDRE DE L'EURE	GRAND OR
Territorial	Monsieur	GUERY	Pascal	lieutenant	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bourgheroulde infreville	(27)	512 route de Brionne		27520	BOURGHEROULDE INFREVILLE	GRAND OR
Territorial	Monsieur	HEC	Thierry	adjudant-chef	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Direction	(27)	35 rue Nationale		27430	SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	GRAND OR
Territorial	Monsieur	LOUVET	pascal	lieutenant hors classe	professionnel	Centre d'incendie et de secours de	Direction	(27)	65 avenue Winston Churchill		27000	EVREUX	GRAND OR
Territorial	Monsieur	PERROTTE	Frédéric	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Bernay	(27)	118 route de la Vallée	le Moulin du Fay	27270	ST QUENTIN DES ISLES	GRAND OR
Territorial	Monsieur	TOUZE	François	caporal-chef	volontaire	Centre d'incendie et de secours de	Fleury-Charleval	(27)	8 rue Abel Jumelin		27380	CHARLEVAL	GRAND OR

Préfecture de l'Eure

27-2023-07-28-00002

Arrêté portant attribution de la médaille de la  
mutualité, de la coopération et du crédit  
agricoles



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté n° CAB-2023-56 portant attribution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

**Vu** le décret du 9 septembre 2022 nommant Monsieur karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

**vu** l'arrêté du 14 mars 1957 instituant une médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles ;

**Vu** l'arrêté du 16 janvier 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

**Sur proposition** du directeur de cabinet du préfet ;

### ARRÊTE

**Article 1** - La médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles est décernée aux personnes dont les noms suivent :

#### Échelon BRONZE

- Monsieur Patrice CHASTAGNIER  
65 rue François Mitterrand  
27190 CONCHES EN OUCHE  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

- Monsieur Michel DEROUEN  
30 rue grande  
27110 DAUBEUF LA CAMPAGNE  
*MSA Haute-Normandie*

- Madame Brigitte EMIRY  
38 route d'Écos  
27620 GASNY  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

- Madame Catherine GARREAU  
34 route d'Écos  
27620 GASNY  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

- Monsieur Gilles HUCHÉ  
16 chemin de l'Ourée Le Bosc en Roumois  
27670 BOSROUMOIS  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

- Monsieur Jacky TOMMIRE  
22 rue grande rue  
27440 LISORS  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

- Monsieur Laurent VERMERSCH  
6 place de l'Église  
27150 NOJEON EN VEXIN  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

#### Échelon ARGENT

- Madame Isabelle GROUT  
144, impasse de la carrière  
27350 LA HAYE AUBREE  
*MSA Haute-Normandie*

- Monsieur Dominique MILON  
22 rue de Beaubray - les Fourneaux  
27190 NAGEL SEEZ MESNIL  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

- Monsieur Jean-Pierre PICHOT  
15 rue de plaisance  
27160 BRETEUIL  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

- Monsieur Francis VERSAVEL  
35 rue de la mare  
27500 ST MARDS DE BLACARVILLE  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

#### Échelon VERMEIL

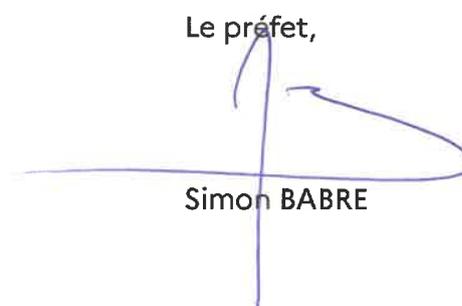
- Madame Catherine DURAND  
1 impasse de la vignette  
27700 LES ANDELYS  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

- Monsieur Arnaud GUICHARD  
1647 route de Lieurey – Bretoncelles  
27230 FONTAINE LA LOUVET  
*Crédit agricole de Normandie-Seine*

**Article 2** : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 28 JUIL. 2023

Le préfet,



Simon BABRE